

Procès-verbal de la 240<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du comité exécutif du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 20 novembre 2018, à 16 h 30 sous la présidence de M. Marcel Côté, directeur général.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Nancy Lapointe Diane Raymond
Messieurs	Yves Mc Nicoll Benoît Valiquette

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue  Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit comme secrétaire de l'assemblée :

Madame	Élianne Duchesne
--------	------------------



**Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée :**

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

D'entrée de jeu, le directeur général annonce la démission de la présidente du conseil d'administration. Les membres du conseil en seront informés dès demain. Mme Nancy Lapointe, vice-présidente, présidera le prochain conseil d'administration. Des élections auront lieu également afin de nommer une personne remplaçante à la présidence jusqu'aux prochaines élections qui se tiennent habituellement en février. Il profite de l'occasion pour saluer le travail remarquable des deux directeurs des collèges constituants de Joliette et de Terrebonne qui pallient l'absence de direction au collège constituant de L'Assomption.

**240.1 Adoption de l'ordre du jour :**

*Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,*

CERL-181120-01

« *Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

- 240.1 Adoption de l'ordre du jour*
- 240.2 Adoption du procès-verbal de la 236<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif*
- 240.3 Adoption du procès-verbal de la 237<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif*
- 240.4 Adoption du procès-verbal de la 238<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif*
- 240.5 Adoption du procès-verbal de la 239<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif*
- 240.6 Suite(s) aux procès-verbaux*
- 240.7 Budget d'investissement 2018-2019*
- 240.8 Résultats de l'audit externe et rapport financier annuel 2017-2018*
- 240.9 Affectation du solde de fonds à des projets particuliers*
- 240.10 Adjudication de contrat pour l'aménagement d'une salle multidisciplinaire au collège constituant de Joliette*
- 240.11 Dépôt du plan de travail 2018-2019 du conseiller au développement institutionnel*
- 240.12 Informations*
- 240.13 Divers*
- 240.14 Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

**240.2 Adoption du procès-verbal de la 236<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif :**

*Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

CERL-181120-02

« *Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 236<sup>e</sup> assemblée ordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 18 septembre 2018. »*

Adoptée à l'unanimité.

**240.3 Adoption du procès-verbal de la 237<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif :**

*Sur proposition de M. Yves Mc Nicoll, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

CERL-181120-03      *« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 237<sup>e</sup> assemblée ordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 5 octobre 2018 »*

Adoptée à l'unanimité.

#### **240.4 Adoption du procès-verbal de la 238<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif :**

*Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe,*

CERL-181120-04      *« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 238<sup>e</sup> assemblée ordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 10 octobre 2018. »*

Adoptée à l'unanimité.

#### **240.5 Adoption du procès-verbal de la 239<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif :**

*Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par M. Benoît Valiquette,*

CERL-181120-05      *« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 239<sup>e</sup> assemblée ordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 30 octobre 2018. »*

Adoptée à l'unanimité.

#### **240.6 Suite(s) aux procès-verbaux :**

La demande en pourvoi qui avait déjà été reportée à la demande du juge lors de l'audition du 25 octobre dernier afin de permettre à la partie demanderesse d'approfondir la préparation de leur dossier, a de nouveau été reportée au 8 novembre 2018. La partie demanderesse n'ayant pu réunir tous les éléments pour cette date, un nouveau report a été demandé au 29 novembre 2018.

En ce qui concerne la fusion des accréditations syndicales des deux syndicats de soutien, les deux assemblées ont répondu favorablement à l'entente de principe pour la fusion des deux syndicats lors du vote du 1<sup>er</sup> octobre. Le dossier est très avancé et l'embauche d'un régisseur et de manœuvres sera complétée prochainement afin de remplacer le sous-traitant à l'entretien ménager actuel par des employés du CRL.

#### **240.7 Budget d'investissement :**

##### **RENOUVELLEMENT DU PARC MOBILIER (MAOB)**

En avril dernier, le conseil d'administration a adopté un budget provisoire pour le renouvellement du parc mobilier MAOB (Mobilier-appareillage-outillage et

bibliothèque) du Cégep régional de Lanaudière sur la base des montants accordés en 2017-2018. Le budget provisoire présenté à ce moment était de 2 053 720 \$ sur la base de l'allocation 2017-2018 et des sommes non utilisées. Depuis, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) nous a confirmé que l'allocation normalisée pour 2018-2019 est de 2 735 100 \$.

Puisque l'allocation normalisée déposée par le MEES au Conseil du trésor est connue, il y a maintenant lieu de recommander au conseil d'administration d'adopter le budget d'investissement – Renouvellement du parc mobilier (MAOB) pour l'année 2018-2019 en tenant compte des montants additionnels.

#### **PLAN D'ACTION NUMÉRIQUE (PAN – MAOB)**

Aussi, le MEES a accordé une allocation additionnelle de 995 700 \$ pour le Plan d'action numérique. Nous sommes dans l'attente d'informations additionnelles sur les différents critères et les conditions à respecter dans ce cas.

#### **RENOUVELLEMENT MAINTIEN D'ACTIFS DU PARC IMMOBILIER**

En avril dernier, le conseil d'administration a adopté provisoirement le budget du maintien d'actifs du parc immobilier du fonds des investissements 2018-2019 du Cégep régional de Lanaudière, de telle sorte que la direction des ressources matérielles et des technologies de l'information puisse engager et réaliser un certain nombre de travaux au début de l'exercice financier 2018-2019. Le budget provisoire présenté à ce moment était de 3 767 700 \$ sur la base de l'allocation 2017-2018. Depuis, le MEES nous a confirmé que l'allocation normalisée pour 2018-2019 est de 4 616 600 \$. Le budget révisé 2018-2019, le cas échéant ou le budget 2019-2020 tiendront compte de ce montant additionnel.

*Attendu la résolution CARL-180424-12 à l'effet d'autoriser le budget d'investissement \_ MAOB 2018-2019 sur la base des montants accordés en 2017-2018, soit 1 898 400 \$;*

*Attendu l'allocation normalisée 2018-2019 pour le MAOB du Cégep régional de Lanaudière déposée par le MEES au Conseil du trésor de l'ordre de 2 735 100 \$;*

*Attendu la recommandation de la Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information;*

*Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

CERL-181120-06

*« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'adopter le budget d'investissement 2018-2019 – Renouvellement du parc mobilier (MAOB) du Cégep régional de Lanaudière au montant de 2 890 420 \$. »*

Adoptée à l'unanimité.

**240.8 Résultats de l'audit externe et rapport financier annuel 2017-2018 :**

La directrice des ressources financières fait la présentation du rapport financier annuel.

Les documents ont été déposés au comité d'audit en présence des auditeurs externes. Le rapport ne démontre aucune réserve et les lacunes qui avaient été observées précédemment ont été corrigées. Afin de répondre aux exigences de la loi, les membres de la direction ainsi que les administrateurs devront déclarer les apparentés, c'est-à-dire les liens de parentés ou de filiation qu'ils pourraient avoir avec des prestataires de biens ou de services qui transigent avec le Cégep régional.

En ce qui concerne le dossier de la gestion des risques, le travail d'identification des risques est complété. Seulement trois éléments ont été identifiés à risque élevé. Le Cégep régional de Lanaudière a été novateur en étant le premier à procéder cet exercice.

Le budget est en équilibre avec un léger déficit établi à 105 K \$. La directrice des ressources financières explique que le remboursement qui devait être fait auprès des enseignants concernant les vacances à la suite de la grève de 2016 sera pris à même le solde de fonds. De plus, en raison d'une surembauche au collège constituant de L'Assomption, on observe un impact sur le solde de fonds.

La directrice des ressources financières ajoute une information concernant les coûts de convention à propos des délais de maladie qui ont été moins longs. Les invalidités constatées sont de l'ordre de 80 % pour des maladies physiques par rapport à 20 % pour des maladies psychologiques. Une réserve plus grande devra être prévue pour les coûts de convention.

Le directeur général tient à souligner le travail exceptionnel qui a été fait par les directions de collège et de service. Ils ont fait preuve d'une grande rigueur.

*Attendu le résultat de l'audit 2017-2018 de la firme « Amyot Gélinas S.E.N.C. », dûment mandatée par la résolution CARL-180220-10;*

*Attendu le dépôt du rapport financier du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le rapport des résultats ventilés ainsi que le résultat de l'audit externe au comité d'audit et au comité exécutif pour examen;*

*Attendu la recommandation du comité d'audit;*

*Sur proposition de M. Benoît Valiquette dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

CERL-181120-07

*« Il est résolu de recommander au conseil d'administration, pour l'exercice financier 2017-2018, l'adoption des documents suivants :*

- ⇒ *le rapport financier annuel, incluant les notes aux états financiers;*
- ⇒ *le rapport des résultats financiers ventilés du Cégep régional de Lanaudière. »*

Adoptée à l'unanimité.

#### **240.9 Affectation du solde de fonds à des projets particuliers :**

La directrice des ressources financières explique les affectations qui ont été choisies.

*Attendu que, selon le régime budgétaire et financier des cégeps, le surplus accumulé du fonds de fonctionnement doit, dans un premier temps, être utilisé pour résorber des résultats d'opérations déficitaires et, par la suite, pour des projets particuliers dans le fonds de fonctionnement ou d'investissement;*

*Attendu que les affectations de fonds prévues et adoptées par résolution du conseil d'administration ne doivent pas excéder le solde de fonds du Cégep;*

*Attendu que, dans le respect du Règlement de gestion financière, « les surplus et les déficits annuels des collèges constituants sont consolidés au solde de fonds de fonctionnement du Cégep régional »;*

*Attendu que les projets réalisés à l'aide des surplus ne pourraient avoir comme conséquence des incidences récurrentes et significatives sur les coûts de fonctionnement;*

*Attendu le solde de fonds au terme de l'exercice 2017-2018;*

*Attendu la nécessité d'affecter en priorité les sommes nécessaires au déficit anticipé en 2018-2019;*

*Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;*

*Sur proposition de M. Yves Mc Nicoll dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe,*

CERL-181120-08

*« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'adopter le tableau des affectations au solde de fonds au 30 juin 2018, tel que déposé par la direction des ressources financières et présenté au Rapport financier annuel 2017-2018. »*

Adoptée à l'unanimité.

**240.10 Adjudication du contrat pour l'aménagement d'une salle multidisciplinaire au Collège constituant de Joliette :**

Le collège constituant de Joliette a travaillé sur un projet d'espace créatif incluant de la réalité virtuelle et qui pourra être disponible et accessible pour tous. Les aménagements étaient déjà prévus dans le local qui était auparavant utilisé par les services informatiques.

Un appel d'offres public pour l'aménagement d'une salle multidisciplinaire au Collège constituant de Joliette a été publié le 29 octobre 2018.

L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 14 novembre 2018. Trois (3) soumissions ont été déposées dans les délais impartis.

La direction des ressources matérielles, suite à l'analyse des conditions d'admissibilité et de conformité des soumissions, recommande l'adjudication de ce contrat à la firme « Construction Julien Dalpé inc.

*Attendu le processus d'appel d'offres tenu pour l'aménagement d'une salle multidisciplinaire au Collège constituant de Joliette;*

*Attendu les 3 soumissions déposées dans les délais prescrits et l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformités;*

*Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles;*

*Sur proposition de Mme Hélène Bailleu dûment appuyée par M. Benoît Valiquette,*

CERL-181120-09

*« Il est résolu d'octroyer le contrat pour l'aménagement d'une salle multidisciplinaire au Collège constituant de Joliette à la firme Construction Julien Dalpé inc., pour un montant de 189 237,10 \$ (avant taxes), le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 14 novembre 2018. »*

Adoptée à l'unanimité.

**240.11 Dépôt du plan de travail 2018-2019 du conseiller au développement institutionnel :**

Le directeur général dépose le plan de travail 2018-2019 du conseiller au développement institutionnel. Il explique que sa grande expérience et les connaissances des dossiers et de l'organisation lui permettront de mener à bien plusieurs chantiers qui sont actuellement au ralenti.

**240.12 Informations :**

Lors du dernier conseil d'établissement au collège constituant de L'Assomption, il a été demandé que le rapport qui sera produit par Mme Céline Durand concernant la gouvernance leur soit d'abord présenté.

**240.13 Divers :**

Sans objet.

**240.14 Levée de l'assemblée :**

La séance est levée à 17 h 11.

.....  
Président

.....  
Secrétaire de l'assemblée